



**ASSEMBLEE GENERALE D'INSTALLATION
29 NOVEMBRE 2021 à SUD MANAGEMENT**

N° 2021 – 32

**OBJET : ELECTION DE LA COMMISSION DE PREVENTION DES CONFLITS
D'INTERETS DE LA CCI**

Nombre de sièges : 42

Nombre de membres élus en exercice ayant voix délibérative : 42

Quorum : 22

Nombre de membres élus votants : 35 dont 8 procurations

Majorité : 18

Nombre de voix pour : 35

Nombre de voix contre : 0

Nombre de refus de vote : 0

Nombre d'abstentions : 0

ADOPTE (X)

REFUSE ()

VU l'article 2.5.1. du Règlement Intérieur disposant que le Président et les membres des commissions réglementées doivent être désignés lors de la séance d'installation ;

VU l'article 7.2.7. du Règlement Intérieur précisant la composition de la Commission de Prévention de Conflits d'Intérêts ;

CONSIDERANT que les membres de la Commission de Prévention des Conflits d'Intérêts ne peuvent être membres du Bureau, délégués du Président, du Trésorier ou du Trésorier Adjoint, membres de la Commission des Finances, membres de la Commission Consultative des Marchés, membres associés ou conseillers techniques ;

CONSIDERANT la liste de candidats proposée par le Président :

<u>Président</u>	Max MARTINEU
<u>Membres</u>	Valérie MOTARD Bernard DOUMENC Vincent MAS Emmanuelle GIRARDET Denis SEVE

L'ASSEMBLEE GENERALE

ELIT à l'unanimité, par 35 voix sur 35, les membres de la Commission Consultative des Marchés suivants :

<u>Président</u>	Max MARTINEU
<u>Membres</u>	Valérie MOTARD Bernard DOUMENC Vincent MAS Emmanuelle GIRARDET Denis SEVE.

Fait à Agen, le 29 novembre 2021

LE PRESIDENT

Frédéric PECHAVY